



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Rapatriement des Français bloqués à l'étranger

Question écrite n° 30403

### Texte de la question

M. Alain Ramadier attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le rapatriement des Français encore bloqués à l'étranger, notamment au Maroc ou en Algérie. Suite à la crise sanitaire covid-19 que le pays vient de traverser, de nombreux concitoyens n'ont pas pu rentrer en France après les mesures strictes de déplacement mises en place par le Gouvernement dès le début de la pandémie. Le nombre de Français résidant en France n'ayant pas encore pu être rapatriés sur le territoire national reste encore élevé malgré les décisions prises par le Gouvernement pour y remédier ces dernières semaines. Faute d'informations suffisantes de la part des consulats ou des ambassades et eu égard aux nombreuses annulations des vols en direction de la France, des centaines de personnes sont encore actuellement bloquées depuis plus de deux mois et attendent dans l'incertitude une date de retour. Ces dysfonctionnements peuvent engendrer des situations personnelles alarmantes. De nombreuses interpellations font état de problématiques professionnelles, financières, personnelles et parfois même sanitaires qui doivent susciter toute l'attention. Le rapatriement de ces Français apparaît donc désormais primordial et urgent. Il lui demande à cet égard quelles mesures le Gouvernement entend mettre en place pour organiser et planifier le retour de ces personnes dans les meilleures conditions possibles et les plus brefs délais.

### Texte de la réponse

La fermeture généralisée des frontières, à partir de la mi-mars, s'est accompagnée d'une suspension de la majorité des liaisons aériennes commerciales. De très nombreux ressortissants et résidents étrangers en France ont été bloqués hors de nos frontières en raison de cette situation aussi exceptionnelle qu'inédite dans sa durée et son ampleur. En dépit de ces difficultés, les autorités françaises ont facilité le retour en France de près de 370 000 personnes depuis 140 pays, et ce en un temps record. Elles ont agi sans relâche pour réaliser ces opérations en coordination avec les autorités de ces pays, les compagnies aériennes et maritimes et grâce à la mobilisation exceptionnelle des ambassades et consulats généraux. De nouvelles situations compliquées sont apparues à l'issue de ces opérations d'aide au retour de grande ampleur. Cela a notamment été le cas au Maghreb, particulièrement au Maroc, où une deuxième vague de demandes de rapatriements est arrivée à partir du mois d'avril. Elle émanait de Français comme de résidents en France qui, pensant pouvoir rentrer plus tard, ne s'étaient pas nécessairement manifestés lors de la mise en place du pont aérien de mars (200 vols ayant permis le retour de 30 000 personnes). En coopération avec les autorités algériennes, marocaines et tunisiennes, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le secrétariat d'Etat chargé des transports ont donc poursuivi les discussions avec plusieurs opérateurs de transport pour renforcer sensiblement l'offre de transports disponibles, permettant ainsi aux ressortissants français et aux ressortissants étrangers résidents en France de retrouver leur domicile. Notre réseau diplomatique et consulaire restera pleinement mobilisé pour trouver, en coordination avec les autorités locales des pays concernés, des solutions aux nouveaux problèmes qui pourraient survenir.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Ramadier](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (10<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30403

**Rubrique :** Français de l'étranger

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 juin 2020](#), page 4144

**Réponse publiée au JO le :** [4 août 2020](#), page 5326